



La Navette

Syndicat de Champlain (CSQ), section Salaberry

Vol. 19 - N° 12

23 mars 2017

Concours

Une soirée-spectacle 100 % profs avec Pierre Hébert



Passer une agréable soirée avec vos collègues... et Pierre Hébert, ça vous dit ?

En collaboration avec cinq autres syndicats de l'enseignement CSQ de la Montérégie, le Syndicat de Champlain organise une soirée-spectacle 100 % profs avec Pierre Hébert, le lundi 1^{er} mai, dans le cadre de la campagne *Prof, ma fierté* !

Nous avons **412 billets** à faire tirer pour les membres du personnel enseignant du Syndicat de Champlain ! Vous êtes 5, 9 ou 20 collègues enseignants intéressés dans votre établissement ? C'est parfait ! Inscrivez-vous !

Comment faire pour participer ?

Vous aimez chanter ensemble ? Vous avez un club de lecture ensemble ? Ou encore, vous avez envie de mieux vous connaître en dehors du travail ? Peu importe !

Faites-nous parvenir une lettre, une photo, une vidéo, etc., via Facebook ou par courriel, qui nous dit pourquoi vous et votre équipe-école (personnel enseignant) devriez gagner des billets. Soyez créatifs !

- Facebook : facebook.com/syndicatchamplain/
- Courriel : mmessier@syndicatdechamplain.com

Accompagnez votre envoi d'une note explicative avec les éléments suivants : le nombre de billets désirés, le nom de votre établissement et de la commission scolaire, le nom de la personne responsable du groupe et ses coordonnées. Assurez-vous bien que tous les membres de votre groupe sont disponibles pour la date de l'événement afin d'éviter de laisser des places vacantes.

Vous avez **jusqu'au 13 avril** pour nous faire parvenir votre demande. Nous les colligerons et le tirage aura lieu au retour du congé de Pâques.

La liste des gagnants sera dévoilée le 18 avril et les billets seront acheminés par le courrier syndical du 19 avril à la personne désignée comme responsable de votre équipe.

En rappel

Soirée-spectacle 100% profs avec Pierre Hébert

**Lundi le 1^{er} mai,
à la salle L'Étoile
Banque Nationale
(6000 boul. Rome, Brossard)**

« Verre de la solidarité » offert sur place dès 17 h 30.

Le spectacle débute à 19h.

Inscrivez-vous ! Nous avons très hâte de recevoir vos candidatures !

N.B. : Les billets sont réservés exclusivement pour les membres du personnel enseignant du Syndicat de Champlain (les amis, la famille, etc. ne sont pas admissibles). L'événement est organisé pour souligner la Fête des travailleurs et des travailleuses entre collègues enseignants dans le cadre de la campagne *Prof, ma fierté* !

Section Salaberry

Notez qu'un transport par autobus sera mis à notre disposition pour notre section.

**Dominic Hébert,
vice-président Section Salaberry**

Le site Internet du #congreschamplain est maintenant en ligne

Le microsite congreschamplain.com est maintenant en ligne ! Vous y trouverez toute l'information pertinente relative au 35^e Congrès du Syndicat de Champlain qui se tiendra les 30, 31 mars et 1^{er} avril prochain.

Vous y trouverez notamment des informations utiles en préparation de l'événement : présentation, formulaire d'inscription, coordonnées, horaire, présentation succincte des ateliers.

Le site sera mis à jour tout au long du congrès : communiqué de presse, vidéo du mot d'ouverture du président, résumés et documents de présentation des conférenciers invités, documents en support aux ateliers, orientations et propositions votées par les congressistes, résultats des élections, photos, etc.

Nous alimenterons aussi en direct nos différentes plateformes sur les réseaux sociaux, lesquelles sont également visibles à partir du microsite.

Suivez-nous !

Maude Messier, conseillère aux communications



Indexation des prestations du RQAP et de l'assurance-emploi

Comme à chaque année, l'assurance-emploi et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ont ajusté le « salaire maximum assurable » et le taux de cotisation de leurs régimes.

En 2017, le salaire maximum assurable passe ainsi à 51 300 \$ pour l'assurance-emploi et à 72 500 \$ pour le RQAP. Du côté des taux de cotisation, le taux du RQAP demeure stable à 0,548 % du salaire assurable, mais il y a une nette diminution du côté de l'assurance-emploi où le taux passe de 1,52 % à 1,27 % du salaire assurable.

Dans les tableaux ci-dessous, vous pouvez constater l'effet sur les prestations maximales de chacun des régimes. Veuillez prendre note qu'il n'y a pas d'ajustement de prestations pour les périodes de prestation déjà en cours ; ces chiffres ne s'appliquent qu'aux nouvelles demandes pour les périodes de prestations qui commencent le ou après le 1^{er} janvier 2017.

TABLEAU 1 – Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximaux au RQAP en 2016 et 2017

	2016	2017
Taux de cotisation	0,548 %	0,548 %
Maximum annuel assurable	71 500 \$	72 500 \$
Taux de prestations maximaux		
55 %	756 \$	766 \$
70 %	962 \$	975 \$
75 %	1 031 \$	1 045 \$

TABLEAU 2 – Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximaux à l'assurance-emploi en 2016 et 2017

	2016	2017
Taux de cotisation	1,52 %	1,27 %
Maximum annuel assurable	50 800 \$	51 300 \$
Taux de prestations maximaux	537 \$	542 \$

Avis de recherche Grief sur les pauses et la tâche (27 heures)

Le Syndicat est à la recherche des personnes ci-dessous (ou leur succession). Si vous pouvez nous aider, veuillez écrire à mprimeau@syndicatdechamplain.com ou appeler au bureau du syndicat au 450 371-7407.

- Andréanne Daoust
- Marie-Ève Legault
- Annie Lalonde
- Marie-Ève St-Onge
- Bianca Cousineau
- Monic Santerre-Kirallah
- Carole-Lyne Ratel
- Philippe Dubois
- Denise Savoie-Boileau
- Stéphanie Lavoie
- Jocelyne Goyette
- Stéphanie Tardif
- Lucienne Henderson

Dates ultimes pour ...

-  SA DEMANDE DE CHANGEMENT DE CHAMP D'ENSEIGNEMENT : 31 mars
-  SA DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT (5-15.03 A) : 31 mars

Quant à votre demande de **retraite progressive**, vous devez normalement la faire avant le 31 mars 2017. Cependant la commission scolaire jouit d'une grande discrétion quant au refus ou à l'acceptation d'une telle demande.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement complémentaire.

Sébastien Campbell,
Conseiller en relations de travail

Les rachats au RREGOP

Les rachats au régime de retraite permettent de bonifier nos prestations à la retraite et de réduire le temps de travail.

À quoi servent les rachats d'années de service ? Ils servent à combler du temps pendant lequel vous travaillez à la commission scolaire sans avoir reçu de traitement. C'est le cas, notamment, des congés sans traitement qui excèdent 30 jours civils ou 20 % d'une tâche pleine. En procédant à ces rachats, vous augmenterez la pension payable à la retraite et, dans certains cas, cela vous permettra d'atteindre plus rapidement la retraite sans réduction actuarielle.

Lorsque vous effectuez le rachat à l'intérieur d'une période de six mois suivant la fin du congé, vous payez votre part et celle de votre employeur. Ce rachat est souvent appelé « rachat à 200 % » (dans le cas d'une prolongation de congé parental, vous ne rache- tez que votre part « rachat à 100 % »).

Les rachats, dont il est ici question, concernent les rachats de service qui sont reçus à Retraite Québec plus de six mois suivant la fin du congé. Retraite Québec a conçu une grille pour établir le coût d'un rachat de service et celle-ci varie selon trois paramètres : l'âge et le **salaire** que vous gagnez au moment où Retraite Québec reçoit votre formulaire de rachat ainsi que la **durée** du congé à racheter.

Enfin, il faut retenir que plus rapidement on fait sa demande de rachat moins ce sera onéreux. Il est donc recommandé de communiquer avec l'employeur dès votre retour au travail.

Il est à noter que les rachats de service occasionnel avant 1988 sont généralement très avantageux et payants à court terme.